

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA PLATEFORME

Mise à jour le 27.02.2024

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

NextLevelRun édite et exploite une plateforme accessible via l'URL suivante : <https://passeport.dev> offrant diverses fonctionnalités en vue de l'évaluation, l'acquisition, le développement et le suivi de compétences professionnelles en matière de développement informatique, à destination des développeurs, ainsi que des managers d'équipes de développeurs au sein d'organisations (la « **Plateforme** »).

Les organisations peuvent faire bénéficier les managers d'équipes de développeurs, d'un accès et d'une utilisation de la Plateforme, en souscrivant un abonnement à la Plateforme auprès de NextLevelRun.

Les présentes conditions générales de vente de la Plateforme (les « **Conditions Générales de Vente** » ou « **CGV** ») ont pour objet de déterminer les conditions de souscription d'un abonnement à la Plateforme auprès de NextLevelRun par ces organisations.

Elles sont éventuellement complétées par un bon de commande (le « **Bon de Commande** ») ou par tout autre document ayant pour objet de déterminer les conditions de l'abonnement souscrit auprès de NextLevelRun par ces organisations.

Elles sont également complétées par les conditions générales d'utilisation de la Plateforme (les « **Conditions Générales d'Utilisation** » ou « **CGU** ») ayant pour objet de déterminer les conditions d'utilisation de la Plateforme par les managers de ces organisations et par les développeurs, que ces derniers soient rattachés ou non à un manager ou à une organisation, et par la politique de protection des données de la Plateforme (la « **Politique de Protection des Données** » ou « **Politique** ») ayant pour objet de déterminer les conditions de la collecte et du traitement des données personnelles de ces utilisateurs.

ARTICLE 2. DÉFINITIONS

Les termes utilisés dans les présentes Conditions Générales de Vente de la Plateforme ont la signification qui leur est donnée dans celles-ci ainsi que dans les Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme et la Politique de Protection des Données. Toute référence au singulier inclut le pluriel et inversement. Toute référence à un genre inclut l'autre genre.

Abonnement : l'abonnement souscrit auprès de NextLevelRun par l'Organisation et permettant aux Managers de l'Organisation de s'inscrire sur la Plateforme et de bénéficier des fonctionnalités de celles-ci.

Bon de Commande : le document déterminant les conditions de l'Abonnement à la Plateforme souscrit par l'Organisation, complétant le cas échéant les présentes Conditions Générales de Vente de la Plateforme, ainsi que toute modification, substitution ou extension de celui-ci ; ce terme vise tout document déterminant les conditions de l'Abonnement à la Plateforme, quelque soit sa forme, y

compris, courriers postaux, courriers électroniques, SMS, notifications sur la Plateforme, etc., et qu'il soit intitulé ou non « Bon de Commande ».

Conditions Générales d'Utilisation ou **CGU** : les conditions générales d'utilisation de la Plateforme ayant pour objet de déterminer les conditions d'utilisation de la Plateforme par les Managers et les Développeurs, y compris leur préambule, leurs annexes et tout autre document auquel elles renvoient, ainsi que toute modification, substitution ou extension de celles-ci.

Conditions Générales de Vente ou **CGV** : les présentes conditions générales de vente ayant pour objet de déterminer les conditions de souscription de l'Abonnement à la Plateforme par l'Organisation, y compris leur préambule, leurs annexes et tout autre document auquel elles renvoient, ainsi que toute modification, substitution ou extension de celles-ci.

Développeur : toute personne physique accédant à la Plateforme, en tant que développeur d'une Équipe d'un Manager au sein d'une Organisation, qu'il soit salarié ou indépendant, ou en tant que développeur non-rattaché à une Équipe, un Manager ou une Organisation.

Documents Contractuels ou **Contrat** : ensemble, les Conditions Générales de Vente de la Plateforme, les Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme, la Politique de Protection des Données de la Plateforme, et le Bon de Commande ou tout autre document déterminant les conditions de l'Abonnement à la Plateforme souscrit par l'Organisation, y compris tout autre document auquel il renvoie, ainsi que toute modification, substitution ou extension de celui-ci.

Manager : toute personne physique disposant d'un accès à la Plateforme, en tant que manager d'une Équipe de Développeurs au sein d'une Organisation, qu'il soit salarié ou indépendant, en vertu de l'Abonnement à la Plateforme souscrit par cette Organisation.

NextLevelRun : la société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 978 484 079, au capital social de 2 000 euros, dont le siège social est situé au 45 rue Pajol, 75018 Paris, éditant et exploitant la Plateforme.

Organisation ou **Client** : la personne morale ayant souscrit un Abonnement à la Plateforme auprès de NextLevelRun.

Parties : ensemble, l'Organisation et NextLevelRun.

Plateforme : la plateforme SaaS développée et exploitée par NextLevelRun et accessible à l'adresse URL suivante : <https://passeport.dev>

Politique de Protection des Données : la politique de protection des données à caractère personnel ayant pour objet d'encadrer la collecte et le traitement de données à caractère personnel des Utilisateurs de la Plateforme, y compris son préambule, ses annexes et tout autre document auquel elle renvoie, ainsi que toute modification, substitution ou extension de celle-ci.

ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

3.1. Documents Contractuels. Les Documents Contractuels applicables entre NextLevelRun et l'Organisation sont les suivants : **(i)** le Bon de Commande, ou tout autre document déterminant les conditions de l'Abonnement à la Plateforme souscrit par l'Organisation ; **(ii)** les Conditions Générales de Vente de la Plateforme ; **(iii)** les Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme ; **(iv)** la Politique de Protection des Données de la Plateforme.

3.2. Contradiction entre Documents Contractuels. En cas de contradiction entre les stipulations de ces Documents Contractuels, celles du Document Contractuel de rang supérieur prévaudront sur celles du Document Contractuel de rang inférieur. Les Documents Contractuels prévalent également sur toutes conditions générales d'achat de l'Organisation, ce que celle-ci reconnaît et accepte expressément.

3.3. Intégralité des Documents Contractuels. Les Documents Contractuels expriment l'intégralité de l'accord entre les Parties et annulent et remplacent tout accord, lettre, offre ou autre document écrit ou oral antérieur ayant le même objet, y compris, le cas échéant, les conditions générales d'achat de l'Organisation.

3.4. Indivisibilité des Documents Contractuels. Les Documents Contractuels sont indivisibles et indissociables les uns des autres, de sorte que l'acceptation de l'un entraîne nécessairement l'acceptation des autres, de même que la résiliation de l'un entraîne nécessairement la résiliation des autres, dans les conditions et avec les effets prévus au sein de ceux-ci, à l'égard de l'Organisation.

3.5. Acceptation des Documents Contractuels. L'Organisation reconnaît que son acceptation des Documents Contractuels constitue une condition substantielle et déterminante pour la souscription d'un Abonnement à la Plateforme auprès de NextLevelRun.

3.6. Préalablement à toute souscription d'un Abonnement à la Plateforme auprès de NextLevelRun, l'Organisation est tenue d'avoir pris connaissance des Documents Contractuels fournis avec le Bon de Commande ou adressés par NextLevelRun ou, le cas échéant, accessibles et imprimables sur la Plateforme.

3.7. Au moment de la souscription d'un Abonnement à la Plateforme auprès de NextLevelRun, l'Organisation est tenue d'accepter expressément, sans restriction ni réserve, les Documents Contractuels.

3.8. L'Organisation reconnaît avoir pris connaissance et accepter expressément, sans restriction ni réserve, les Documents Contractuels, au moyen de la case à cocher prévue à cet effet dans le Bon de Commande ou, le cas échéant, sur la Plateforme.

3.9. L'Organisation reconnaît que le fait de cocher la case sur le Bon de Commande ou, le cas échéant, sur la Plateforme, aura le même effet qu'une signature manuscrite.

ARTICLE 4. DESCRIPTION DE LA PLATEFORME

4.1. Description de la Plateforme. NextLevelRun édite et exploite la Plateforme accessible via l'URL suivante : <https://passeport.dev>.

4.2. Description des fonctionnalités relatives aux Passeports. Cette Plateforme offre aux Développeurs des fonctionnalités leur permettant de se créer un profil unique et de générer une fiche unique dite « Passeport » ou « Passeport.dev » pour visualiser leurs compétences professionnelles et suivre leur progression sur ces compétences, d'une nouvelle manière, ainsi que, s'ils le souhaitent, le partager avec tous tiers de leur choix (et notamment, mais non-exclusivement, avec les Managers des Équipes de Développeurs au sein de leur Organisation).

Elle offre en outre aux Managers la possibilité de créer, visualiser et partager leur propre Passeport, tel que présenté ci-dessus.

4.3. Description des fonctionnalités relatives aux Vues d'Équipes. Elle offre également aux Managers des Équipes de Développeurs au sein de l'Organisation, des fonctionnalités leur permettant de compiler les « Passeport » ou « Passeport.dev » de ces Développeurs et de générer une « Vue d'Équipe » sur l'ensemble de leurs compétences professionnelles, pour visualiser leurs compétences professionnelles et suivre leur progression sur ces compétences, d'une nouvelle manière.

Elle offre en outre aux Développeurs accédant à la Plateforme en tant que Développeurs d'une Équipe d'un Manager au sein de l'Organisation, la possibilité de visualiser, sans les modifier, les Vues d'Équipe créées par le Manager de l'Organisation, telles que présentées ci-dessus.

4.4. Autres fonctionnalités de la Plateforme. Elle est également susceptible d'offrir diverses autres fonctionnalités complémentaires présentées sur celle-ci.

4.5. Elle n'offre pas cependant de fonctionnalités, services, prestations ou programmes de formation professionnelle en tant que tels.

4.6. Les fonctionnalités de la Plateforme sont décrites plus précisément dans les CGU et présentées, le cas échéant, sur la Plateforme.

4.7. Elles sont susceptibles d'évoluer à tout moment, notamment pour refléter de toutes évolutions techniques, économiques ou juridiques, telles que présentées, le cas échéant, sur la Plateforme.

ARTICLE 5. DESCRIPTION DE L'ABONNEMENT À LA PLATEFORME ET DES CONDITIONS TARIFAIRES

5.1. Description de l'Abonnement à la Plateforme. La Plateforme et les fonctionnalités relatives aux Vues d'Équipes, sont accessibles aux Managers et aux Développeurs rattachés à l'Organisation sur seul Abonnement à la Plateforme de l'Organisation. La Plateforme et les fonctionnalités relatives aux Passeports, sont accessibles par les Développeurs et les Managers, qu'ils soient rattachés ou non à l'Organisation, indépendamment ou non d'un Abonnement à la Plateforme de l'Organisation.

5.2. L'Abonnement à la Plateforme s'effectue par la souscription d'un Bon de Commande par l'Organisation auprès de NextLevelRun, ou directement sur la Plateforme si cette possibilité est offerte sur celle-ci.

5.3. L'Abonnement à la Plateforme offre à l'Organisation :

- (i) Un accès d'essai gratuit à la Plateforme et aux Fonctionnalités relatives aux Vues d'Équipes,** limité à la création d'un (1) Compte Manager pour un (1) Manager d'une (1) Équipe de Développeurs, dont le nombre est déterminé au Bon de Commande ;
- (ii) Un accès payant à la Plateforme et aux Fonctionnalités relatives aux Vues d'Équipes,** pour toute création d'un Compte Manager supplémentaire ou augmentation du nombre de Développeurs d'une Équipe d'un Manager disposant d'un Compte Manager sur la Plateforme ;
- (iii) Les fonctionnalités complémentaires gratuites ou payantes susceptibles d'être proposées sur la Plateforme.**

5.4. Prix applicables. Les prix applicables à l'accès payant à la Plateforme, et notamment à toute création d'un Compte Manager supplémentaire ou augmentation du nombre de Développeurs d'une Équipe d'un Manager rattachée à un Compte Manager sur la Plateforme, sont indiqués dans le Bon de Commande, ou directement sur la Plateforme en cas de souscription de l'Abonnement directement sur la Plateforme.

5.5. Les prix applicables à toutes fonctionnalités complémentaires payantes de la Plateforme sont indiqués dans le Bon de Commande, ou directement sur la Plateforme.

5.6. Tous les prix sont indiqués en euros.

5.7. Ils sont indiqués hors taxes et seront majorés de la TVA applicable au taux en vigueur.

5.8. Ils sont indiqués hors frais, et notamment hors frais relatifs à l'accès et l'utilisation de des équipements et des moyens techniques et informatiques nécessaires à l'accès et l'utilisation de la Plateforme, y compris les frais d'accès et de connexion Internet, dont l'Organisation devra faire son affaire personnelle.

5.9. Facturation. Toute facture sera transmise à l'Organisation selon les modalités convenues dans le Bon de Commande ou, à défaut, à la date de souscription de l'Abonnement à la Plateforme par l'Organisation puis mensuellement pendant la durée d'Abonnement à la Plateforme de l'Organisation.

5.10. Toute facture sera transmise à l'Organisation par courrier électronique à l'adresse indiquée au Bon de Commande, ou directement via la Plateforme en cas de souscription de l'Abonnement directement sur la Plateforme.

5.11. Paiement. Toute facture sera payée par l'Organisation selon les modalités convenues dans le Bon de Commande ou, à défaut, dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture.

5.12. Toute facture sera payée par l'Organisation par virement bancaire sur le compte bancaire de NextLevelRun ou par carte bancaire par l'intermédiaire de la solution de paiement accessible sur la Plateforme si cette possibilité est offerte sur celle-ci.

5.13. Incidents de paiement. Tout incident, défaut ou retard dans le paiement d'une facture à son échéance entraînera de plein droit l'application de pénalités de retard, à compter du jour suivant l'échéance, correspondant au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ainsi que l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire.

5.14. Révisions de prix. NextLevelRun se réserve le droit de réviser tous prix applicables, unilatéralement, à chaque échéance de paiement et moyennant un préavis d'un (1) mois notifié par courrier électronique à l'adresse indiquée au Bon de Commande, ou directement via la Plateforme en cas de souscription de l'Abonnement directement sur la Plateforme.

5.15. Les prix révisés seront applicables à la prochaine échéance de paiement, à l'expiration de ce préavis, et à défaut de résiliation des présentes CGV par l'Organisation pendant ce délai. A défaut de résiliation des présentes CGV par l'Organisation pendant ce délai, celle-ci sera considérée comme ayant accepté sans restriction ni réserve les révisions de prix.

5.16. Les prix révisés seront appliqués à tout Compte Manager supplémentaire créé postérieurement à la date desdites révisions de prix et/ou à tout Compte Manager créé antérieurement à la date desdites révisions de prix en cas d'augmentation du nombre de Développeurs de l'Equipe de ce Manager postérieure à la date desdites révisions de prix.

5.17. Elles ne seront cependant pas appliquées aux Comptes Managers créés antérieurement à la date desdites révisions de prix, pour le nombre de Développeurs de l'Equipe dudit Manager, convenu antérieurement à la date desdites révisions de prix, sauf autrement convenu entre les Parties.

5.18. En toutes hypothèses, NextLevelRun se réserve le droit de répercuter sur tous prix applicables, toute nouvelle taxe légale, réglementaire, ou administrative ou toute augmentation de taux des taxes existantes, unilatéralement et à tout moment, sans délai, sans préavis et sans possibilité de résilier les présentes CGV par l'Organisation.

ARTICLE 6. DURÉE ET RÉSILIATION

6.1. Durée. Les présentes CGV ont effet à compter de la date de souscription de l'Abonnement à la Plateforme par l'Organisation, sauf autrement prévu dans le Bon de Commande souscrit par l'Organisation, et jusqu'à leur résiliation par l'une ou l'autre des Parties.

6.2. Résiliation pour convenance. L'Organisation pourra résilier les présentes CGV et l'Abonnement correspondant, pour convenance, de plein droit, sans recours aux juridictions, et à tout

moment, moyennant un préavis d'un (1) mois, en adressant un courrier électronique avec accusé de réception à l'adresse de contact de NextLevelRun.

6.3. Résiliation pour manquement. Dans le cas où l'une des Parties manquerait à l'une de ses obligations au titre des présentes CGV, l'autre Partie pourra résilier les présentes CGV et l'Abonnement correspondant, de plein droit, sans recours aux juridictions, et à tout moment, moyennant un préavis d'un (1) mois d'avoir à résoudre ce manquement resté infructueux, en adressant un courrier électronique avec accusé de réception à l'adresse de contact de cette Partie.

6.4. En cas d'incidents de paiement, y compris de retard ou défaut de paiement d'une facture à son échéance par l'Organisation, celle-ci sera tenue de régulariser l'incident de paiement dans les plus brefs délais.

6.5. À défaut de régularisation de l'incident de paiement par l'Organisation dans le délai d'une (1) semaine suivant celui-ci, NextLevelRun pourra suspendre l'Abonnement à la Plateforme de l'Organisation, jusqu'à la régularisation par l'Organisation.

6.6. À défaut de régularisation de l'incident de paiement par l'Organisation dans le délai d'un (1) mois suivant celui-ci, NextLevelRun pourra résilier les présentes CGV et l'Abonnement correspondant, de plein droit, sans recours aux juridictions, et avec effet immédiat, en adressant un courrier électronique avec accusé de réception à l'adresse de contact de l'Organisation.

6.7. En cas de manquement d'un Utilisateur (Manager ou Développeur) rattaché à l'Organisation, aux CGU de la Plateforme, NextLevelRun se réserve également le droit de suspendre ou supprimer l'accès de cet Utilisateur (Manager ou Développeur) à la Plateforme, dans les conditions et avec les effets prévus aux CGU de la Plateforme.

6.8. Effets de la résiliation. La résiliation des présentes CGV, pour quelque cause que ce soit, par l'une ou l'autre des Parties, entraînera, à la date d'effet de ladite résiliation : **(i)** la résiliation de tous les Documents Contractuels applicables à l'égard de l'Organisation, y compris le Bon de Commande, les CGV et les CGU ; **(ii)** la résiliation de l'Abonnement à la Plateforme de l'Organisation ; **(iii)** la suppression des Vues d'Équipes créées ou importées par le/les Managers et le/les Développeurs rattachés à l'Organisation et sauvegardées dans leur(s) Compte(s) Manager(s) et/ou Compte(s) Développeur(s), étant précisé que les Passeports créés ou importés par lesdits Managers et Développeurs et sauvegardés dans leur(s) Compte(s) Manager(s) et/ou Compte(s) Développeur(s) ne seront pas supprimés eux-mêmes et que leur(s) Compte(s) Manager(s) et/ou Compte(s) Développeur(s) ne seront pas non plus clôturés eux-mêmes ; **(iv)** le règlement de toutes les factures et toutes les sommes restant dues à la date d'effet de la résiliation, dans un délai d'une (1) semaine suivant celle-ci.

6.9. Effet de la résiliation sur les Managers et Développeurs. Il est précisé que la résiliation des présentes CGV, pour quelque cause que ce soit, par l'une ou l'autre des Parties, n'entraînera pas la résiliation des CGU à l'égard des Managers et des Développeurs, ni la clôture des Comptes Managers et des Comptes Développeurs, quand bien même ceux-ci seraient rattachés à l'Organisation, lesquels pourront poursuivre leur accès et utilisation de la Plateforme, sauf en cas de suppression de leurs Comptes, à leur demande ou à l'initiative de NextLevelRun dans les conditions prévues aux CGU. Elle

n'entraînera pas non plus la suppression des Passeports créés et/ou importés par les Développeurs et/ou les Managers et sauvegardés dans leurs Comptes Développeurs et/ou Comptes Managers. Elle entraînera la seule suppression des Vue d'Équipes créées par les Managers et/ou importés par les Développeurs et sauvegardées dans leurs Comptes Développeurs ou Comptes Managers.

6.10. Survivance. La résiliation des présentes CGV, pour quelque cause que ce soit, est sans préjudice de toutes stipulations desdites CGV et des autres Documents Contractuels ayant vocation à survivre après ladite résiliation.

ARTICLE 7. OBLIGATIONS, GARANTIES ET RESPONSABILITÉ

7.1. Obligations et garanties. Les Parties seront seules responsables de l'exécution de leurs obligations et du respect de leurs garanties au titre des présentes CGV, étant précisé que toutes obligations ou garanties non-expressément prévues, sont expressément exclues par les présentes CGV, et que leur responsabilité est soumise aux exclusions et limitations qui suivent.

7.2. Exclusion de responsabilité. L'Organisation reconnaît et accepte que NextLevelRun ne sera pas responsable au titre des dommages indirects ou imprévisibles subis par l'Organisation ou les Utilisateurs, en ce compris pertes commerciales, perte d'exploitation, pertes de revenus, pertes de profits, perte de produits, pertes de bénéfices, pertes de chiffre d'affaires, pertes de contrats, pertes de clientèles, perte de chance, perte d'économies anticipées, manque à gagner, atteinte à l'image ou à la réputation ou préjudice moral.

7.3. Limitation de responsabilité. L'Organisation reconnaît et accepte que, si NextLevelRun était reconnu responsable au titre d'un dommage direct, prévisible, et avéré du fait d'un manquement de sa part à ses obligations au titre des présentes CGV, par une décision de justice devenue définitive ou exécutoire, sa responsabilité sera limitée au montant des sommes versées à NextLevelRun par l'Organisation sur les douze (12) mois passés au titre de l'Abonnement à la Plateforme.

7.4. Les Parties reconnaissent que le présent article reflète la répartition des risques entre les Parties et qu'il ne contredit pas l'équilibre économique souhaité par les Parties ainsi que la portée de l'obligation essentielle de NextLevelRun à l'égard de l'Organisation et des Utilisateurs.

7.5. Les Parties conviennent que le présent article continuera de s'appliquer suivant la fin des présentes CGV, pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 8. FORCE MAJEURE

8.1. Aucune Partie ne sera responsable d'un manquement ou d'un retard dans l'exécution de ses obligations au titre des présentes CGV, résultant d'un cas de force majeure, à savoir d'un événement imprévisible et irrésistible se trouvant en dehors du contrôle raisonnable de cette Partie et empêchant cette Partie d'exécuter ses obligations.

8.2. Si un tel cas de force majeure venait à se produire, et empêchait l'une des Parties d'exécuter tout ou partie de ses obligations, ou était susceptible d'affecter l'exécution future de tout ou partie de

ses obligations, cette Partie devra en informer l'autre Partie sans délai et prendre toutes mesures nécessaires afin d'en minimiser les effets dans les meilleurs délais.

8.3. S'il apparaît qu'en dépit de la mise en œuvre de ces mesures, l'exécution de ses obligations est devenue définitivement impossible ou doit être reportée pour une période de plus de trois (3) mois à compter de la date de notification de ce cas de force majeure, chaque Partie pourra résilier les présentes CGV, de plein droit, sans recours aux juridictions, moyennant un préavis d'un (1) mois, en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de contact de l'autre Partie.

8.4. En tout état de cause, les Parties devront faire leurs meilleurs efforts afin de résoudre les conséquences pratiques d'une telle résiliation de manière équitable eu égard aux circonstances et chacune des Parties devra assumer les frais et dépenses qu'elle aura engagés depuis la survenance du cas de force majeure jusqu'à la fin dudit cas de force majeure ou jusqu'à la date de résiliation des présentes CGV.

ARTICLE 9. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

9.1. Informations confidentielles. Les Parties reconnaissent qu'elles sont susceptibles d'échanger des informations confidentielles comprenant: **(i)** le Bon de Commande ou tout autre document déterminant les conditions de prix et de paiement et tous autres conditions de l'Abonnement à la Plateforme souscrit par l'Organisation ; **(ii)** tous documents, données et informations à caractère confidentiel et de quelque nature, forme et support que ce soit, que ce soit de nature commerciale, marketing, promotionnelle, publicitaire, financière, administrative, juridique, technique, scientifique, savoir-faire, secrets de fabrique ou secrets commerciaux, échangés entre les Parties, antérieurement ou postérieurement à la signature du Bon de Commande ou la souscription de l'Abonnement à la Plateforme ; **(iii)** tous échanges oraux, écrits ou électroniques, entretiens, discussions, démonstrations, réunions, rencontres, visites à caractère confidentiel intervenus entre les Parties, antérieurement ou postérieurement à la signature du Bon de Commande ou la souscription de l'Abonnement à la Plateforme ; **(iv)** les informations et les documentations de présentation des activités, des produits et des services de chacune des Parties, expressément communiquées à titre confidentiel entre les Parties, antérieurement ou postérieurement à la signature du Bon de Commande ou la souscription de l'Abonnement à la Plateforme (« **Informations Confidentielles** »).

9.2. Obligation de confidentialité. Les Parties s'engagent à ce que les Informations Confidentielles : **(i)** soient gardées strictement confidentielles ; **(ii)** soient protégées dans les mêmes conditions que ses propres informations confidentielles ; **(iii)** ne soient pas utilisées, copiées ou conservées, directement ou indirectement, en tout ou partie, à d'autres fins que la conclusion ou l'exécution des présentes CGV ; **(iv)** ne soient ni divulguées ni susceptibles d'être divulguées, directement ou indirectement, en tout ou partie, à tout tiers, autres que leurs salariés, collaborateurs indépendants et sous-traitants ayant à en connaître, à d'autres fins que la conclusion ou l'exécution des présentes CGV, sous réserve qu'ils aient eu connaissance de leur caractère confidentiel et qu'ils soient tenus aux mêmes obligations de confidentialité, si besoin, en leur faisant signer un engagement dans les mêmes termes que ceux prévus aux présentes CGV.

9.3. Exclusions. Cette obligation de confidentialité ne s'étend pas aux informations : **(i)** qui étaient déjà connues d'une Partie avant toute communication par l'autre Partie ; **(ii)** qui sont déjà connues du public ou qui le deviendraient de manière licite et sans violation d'une obligation de confidentialité ; **(iii)** qui seraient divulguées sans violation d'une obligation de confidentialité ; **(iv)** dont la divulgation serait exigée par les autorités judiciaires ou administratives, en application des lois ou règlements ; **(v)** dont la divulgation serait nécessaire en vue d'établir la preuve des droits et obligations résultant des présentes CGV ; **(vi)** dont la divulgation est autorisée par les présentes CGV ou préalablement par écrit par les Parties.

9.4. Durée. Cette obligation de confidentialité s'applique pendant la durée des présentes CGV et pendant une durée d'un (1) ans suivant la fin de celles-ci pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 10. DONNÉES PERSONNELLES

10.1. Données personnelles. Les Parties reconnaissent qu'elles seront amenées à collecter et traiter des données à caractère personnel comprenant toutes données relatives à une personne physique identifiée ou identifiable, telles que définies par la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et, en particulier, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 puis par la loi du 20 juin 2018 (« LIL ») et le règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») (« Données Personnelles »).

10.2. Relation de sous-traitance. L'Organisation reconnaît qu'elle agit en qualité de responsable de traitement et que NextLevelRun agit en qualité de sous-traitant, au sens de la LIL et du RGPD, en ce qui concerne la collecte et le traitement des Données Personnelles des Utilisateurs accédant et utilisant la Plateforme dans le cadre de son Abonnement à la Plateforme, et dont les caractéristiques sont les suivantes : **(i)** l'objet dudit traitement sont les Données Personnelles des Utilisateurs accédant et utilisant la Plateforme dans le cadre de son Abonnement à la Plateforme ; **(ii)** nature et la finalité dudit traitement sont l'exécution des présentes CGV et des Documents Contractuels applicables à l'Organisation et aux Utilisateurs ; **(iii)** durée dudit traitement est la durée des présentes CGV et des Documents Contractuels applicables à l'Organisation et aux Utilisateurs.

10.3. Obligation du sous-traitant. NextLevelRun s'engage, en sa qualité de sous-traitant, et en ce qui concerne les Données Personnelles des Utilisateurs accédant et utilisant la Plateforme dans le cadre de l'Abonnement à la Plateforme souscrit par l'Organisation : **(i)** à traiter lesdites Données Personnelles, uniquement sur instruction de l'Organisation, conformément aux conditions prévues aux présentes CGV et aux Documents Contractuels applicables à l'Organisation et aux Utilisateurs ; **(ii)** à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté desdites Données Personnelles ; **(iii)** à conserver la confidentialité desdites Données Personnelles et à veiller au respect de cette obligation par ses salariés, collaborateurs indépendants et ses sous-traitants ayant à en connaître, en leur faisant signer un engagement de confidentialité dans les mêmes termes que ceux prévus aux présentes CGV ; **(iv)** à s'assurer que tous sous-traitants ultérieurs garantissent le même niveau de protection desdites Données Personnelles, en leur faisant signer un engagement dans les mêmes termes que ceux prévus aux présentes CGV ; **(v)** à recruter tous sous-traitants ultérieurs conformément à l'autorisation générale consentie par l'Organisation par les présentes CGV et, le cas échéant, notifier l'Organisation en cas de changement

de sous-traitants ultérieurs ; **(vi)** à aider l'Organisation, en tenant compte de la nature du traitement et dans la mesure du possible, à garantir le respect de ses obligations en matière d'exercice des droits des personnes concernées par les traitements de Données Personnelles ; **(vii)** à aider l'Organisation, en tenant compte de la nature du traitement et des informations à sa disposition, à garantir le respect de ses obligations en matière de sécurité des Données Personnelles ; **(viii)** à notifier l'Organisation en cas de violation desdites Données Personnelles ; **(ix)** à détruire ou restituer l'ensemble desdites Données Personnelles, selon le choix de l'Organisation, à la fin du Contrat ; **(x)** à mettre à disposition de l'Organisation les informations nécessaires pour démontrer sa conformité au RGPD et à la LIL ; **(xi)** à informer l'Organisation si une instruction constitue une violation du RGPD et de la LIL.

ARTICLE 11. DISPOSITIONS DIVERSES

11.1. Modifications des CGV. NextLevelRun se réserve le droit de modifier les présentes CGV, à tout moment, notamment pour refléter les évolutions de la Plateforme et de ses Fonctionnalités, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires applicables. Ces modifications seront signalées par tout moyen et notamment au moyen d'une mention de mise à jour avec la date de mise à jour sur la Plateforme et/ou au moyen d'une notification par courrier électronique à l'adresse de contact de l'Organisation. Ces modifications s'appliqueront dans un délai d'un (1) mois, sauf autrement indiqué dans la mention ou notification ou dans les présentes CGV, et sous réserve de la possibilité pour l'Organisation de résilier les présentes CGV dans les conditions prévues par celles-ci.

11.2. Transmission des CGV. NextLevelRun se réserve le droit de transmettre, transférer, céder ou apporter les présentes CGV et tout ou partie des droits et obligations en résultant, à tout tiers de son choix (y compris par modification de son capital social, de la répartition de son capital social, de la nature ou de la structure de son fonds de commerce). De son côté, l'Organisation pourra transmettre, transférer, céder ou apporter les présentes CGV et les droits et obligations en résultant, à tout tiers de son choix, avec l'accord préalable et écrit de NextLevelRun.

11.3. Autonomie des stipulations des CGV. Si l'une des stipulations des présentes CGV est nulle au regard d'une règle de droit, d'une loi ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera pas la nullité de l'ensemble des autres stipulations des présentes CGV ou des Documents Contractuels.

11.4. Non-renonciation aux stipulations des CGV. Si l'une des Parties ne revendique pas l'application de l'une des stipulations des présentes CGV, elle ne sera pas pour autant considérée comme ayant renoncé aux droits qui découlent pour elle de cette stipulation des présentes CGV ou des Documents Contractuels.

11.5. Déclaration de l'Organisation. L'Organisation déclare et garantit avoir la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes CGV et des Documents Contractuels.

11.6. Notifications entre les Parties. Les Parties reconnaissent que les courriers postaux, courriers électroniques, SMS échangés entre elles, ou encore les notifications effectuées par NextLevelRun sur la Plateforme, feront foi entre les Parties jusqu'à preuve du contraire.

11.7. Élection de domicile des Parties. Les Parties font élection de domicile à l'adresse renseignée au Bon de Commande ou autrement communiquée entre elles.

ARTICLE 12. LOI APPLICABLE

12.1. Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

ARTICLE 13. JURIDICTION COMPÉTENTE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

13.1. Résolution amiable. Les Parties conviennent de faire leurs meilleurs efforts pour résoudre à l'amiable tout différend susceptible de résulter de la conclusion, l'interprétation, l'exécution, la résiliation et/ou la validité des présentes CGV.

13.2. Jurisdiction compétente – Attribution de juridiction. À défaut de résolution amiable, les Parties conviennent de soumettre tout différend relatif ou résultant de la conclusion, l'interprétation, l'exécution, la résiliation et/ou la validité des présentes CGV, à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris, auxquels il est fait expressément attribution de compétence, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, procédures d'urgence ou procédures conservatoires, procédures de référé ou sur requête, sauf compétence exclusive impérative reconnue à une juridiction différente.